

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 5 février 2024

Objet : Approbation du Budget primitif 2024 Budget Général

N° 2024-02-05/11

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 18 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Céline JANDARD.

Absents : M Salim DJELLAB

Absents excusés : M Didier PICARD, Mme Carole SYLVESTRE, et Mme Marie-Françoise DESORMIERE

Procurations : M Didier PICARD à M Laurent BELUZE, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON, et Mme Marie-Françoise DESORMIERE à Mme Monique REMONTET

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2024

Secrétaire de séance : Dominique MUZELLE

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances présente le projet de budget primitif qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 3 475 000 € et une section d'investissement avec les restes à réaliser 2023 à 3 239 156,25 €.

Ce budget 2024 comprend des dépenses de fonctionnement qui évoluent sans augmentation des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et une section d'investissement qui s'équilibre sans emprunt nouveau.

Il reprend les résultats excédentaires de clôture 2023 qui sont constitués comme suit :

- En investissement : + 1 505 740,48 € (hors restes à réaliser). Les restes à réaliser s'élèvent à 989 156,25 € en dépenses et à 410 239,21 € en recettes.
- En fonctionnement : + 892 345,76 € dont 300 000 € sont affectés à la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont une hausse limitée à 1% en 2024 par rapport au budget 2023, elles sont portées par une maîtrise forte des achats et charges externes (-1,9%) et une hausse des frais de personnels (+3,4%). Il convient de noter que l'inflation, après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, est attendue, selon les projections de l'Etat, autour de 2,4% en 2024.

Les charges financières continuent de diminuer puisqu'aucun emprunt nouveau n'a été signé en 2023.

Dans le même temps, les recettes baisseraient de -1,6% après une hausse soutenue l'an dernier. Les recettes fiscales augmenteraient de 1,8% en raison de la revalorisation des bases décidées par l'Etat.

Sur cette section, les dépenses d'amortissements de 181 500 € permettent de financer en partie les dépenses de renouvellement en investissement (ces dépenses se retrouvent en recettes d'investissement).

Compte tenu de ces évolutions et du résultat de fonctionnement 2023 reporté (592 345 €), la section dégage un excédent permettant un virement complémentaire à la section d'investissement de 650 000 €. La situation financière de la commune demeure bonne et permet d'envisager sereinement la poursuite des projets du plan de mandat. Dans ce budget, le montant des travaux de l'année est estimé à 3 143 156 €.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté 2023, s'élèvent à 2 780 054 €.

Ces recettes sont composées des sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, accueil périscolaire, redevances diverses ... pour 111 480 €) et aux refacturations de charges pour 23 710 € (conventions avec Roannais Agglomération et charges locatives). Il y a aussi les autres produits de gestion courante qui sont constitués par les loyers des immeubles appartenant à la commune (171 995 €).

Les recettes fiscales (trois taxes + effet du coefficient correcteur relatif à la suppression de la taxe d'habitation) augmentent de 58 248 € par rapport aux recettes encaissées en 2023. La revalorisation forfaitaire et physique des bases fiscales est estimée à 3.5%. Les taux 2024 des taxes foncières des propriétés bâties, non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont maintenus à l'identique. Il est rappelé qu'ils n'ont pas évolué depuis plus de 10 ans.

Le produit des droits de mutation est évalué avec prudence à 20 000 € et l'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération est inchangée (187 000 €).

La dotation globale de fonctionnement (161 000 €) et la dotation de solidarité rurale (67 000 €) sont estimées stables. Sur le poste « dotations et participations », la commune perçoit aussi de l'Etat :

- Les allocations compensatrices qui sont des dotations versées en compensation d'exonérations de fiscalité accordées (182 000 €),
- L'aide pour la station « passeports et cartes d'identité » (11 000 €),
- La participation pour la mise en place de la tarification à 1 € pour les repas scolaires (12 000 €),
- La récupération d'une partie de la TVA payée sur les dépenses d'entretien des bâtiments communaux (2 450 €).

Sont prévues aussi sur ce poste de recettes, la participation du Département pour l'utilisation de la salle ERA par le collège, en hausse, elle devrait être de 6 100 €, et enfin l'aide de la CAF et de la MSA pour l'accueil périscolaire (15 900 €).

Les atténuations de charges (27 494 €) concernent les remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés longue maladie...) et la quote-part des chèques déjeuners des agents.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 543 500 €.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au CCAS et enfin les intérêts des emprunts.

Les deux postes les plus importants sont les dépenses du crédit-bail immobilier de la gendarmerie pour 168 000 € (en 2023 la commune a payé 173 900 €) et d'énergie (électricité, gaz, eau et assainissement) pour 162 000 € (la dépense 2023 s'est élevée à 140 131 €).

Il convient de noter que l'enveloppe prévisionnelle pour les subventions aux associations et au CCAS est identique à celle votée en 2023 (36 900 €) et qu'il est prévu en partenariat avec le collège la réalisation d'une fresque pour le 80^e anniversaire de la libération.

Les dépenses d'entretien de bâtiments, d'espaces verts et de fournitures pour les travaux réalisés par les services techniques sont stables avec 261 000 € d'achats de fournitures pour les opérations de voirie (trottoir bicouche rue traversière), l'entretien des bâtiments, l'achats de matériel et pour les espaces verts (dont 73 000 € de crédits affectés au débroussaillage, taillage des arbres, fleurissement en prestations externe et interne).

Les dépenses en direction des écoles seront en hausse, elles s'élèvent au total à un peu plus de 131 000 €. Un nouveau marché public pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire est à conclure pour la rentrée scolaire 2024 et compte tenu du contexte économique depuis déjà plusieurs mois, il est probable que les prix des repas évoluent à la hausse. Il est prévu pour ce poste un budget de 100 000 €. Les fournitures scolaires et les crédits alloués pour les transports des élèves des écoles maternelle et élémentaire s'élèvent à 21 000 €. Il a été décidé, pour la rentrée 2024, une hausse de 3€ par élève pour les fournitures scolaires, soit une enveloppe totale de 60 €/élève.

Les dépenses de personnel tiennent compte de la hausse de la valeur du point d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 décidée par l'Etat (soit + 8 900 €), de l'avancement d'échelon, éventuellement de grade des agents et d'une enveloppe prévisionnelle pour la révision du régime indemnitaire. Certaines cotisations patronales ont aussi augmenté.

La section d'investissement s'élève à 3 239 156,25 €, elle comprend 2 250 000 € de dépenses nouvelles et 989 156.25 € de restes à réaliser 2023.

Ces dépenses sont financées par des subventions d'investissement, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, le résultat d'investissement reporté 2023. Aucun emprunt nouveau n'est envisagé cette année.

Les principaux projets de l'année 2024 concernent :

- Les travaux de déconstruction et reconstruction de l'accueil périscolaire qui débiteront à l'automne 2024 (1 351 950 €).
- La poursuite des travaux pour l'extension du restaurant scolaire (511 624 €)
- L'extension de l'ERA pour une nouvelle salle de gym (160 000 €),
- L'aménagement sécuritaire de la route de St Romain (154 275 €)
- Des travaux de voirie (247 638 €),
- L'aménagement de la place du 11 novembre (25 000 €)
- Des travaux de réfection/rénovations de bâtiments communaux (300 543 €)

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 900 740.61 € (282 €/habitant, la moyenne nationale pour les communes de même strate est de 628 €/habitant). Il est composé de 8 emprunts à taux fixes.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget général ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024 approuvant l'affectation des résultats 2023 ;

Considérant la séance de travail des membres du Conseil municipal du 18 janvier 2024 portant sur les orientations budgétaires 2024 ;

Considérant la présentation faite du budget primitif 2024 du budget général ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif général 2024 par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et chapitre-opération en section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	Budget primitif 2023	Budget Primitif 2024
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	155 990,00	135 190,00
013 - Atténuations de charges	26 044,21	27 494,24
73 - Impôts et taxes	1 916 270,00	1 987 000,00
74 - Dotations et participations	459 450,00	458 370,00
75 - Autres produits de gestion courante	225 872,00	171 995,00
76 - Produits financiers	3,00	5,00
77 - Produits exceptionnels	80,00	
002 – Résultat de fonctionnement reporté		
Recettes réelles de fonctionnement	2 783 709,21	2 780 054,24
042 - Opérations d'ordre	49 000,00	2 600,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2023	484 290,79	592 345,76
Total des recettes de fonctionnement	3 317 000,00	3 375 000,00
DEPENSES	Budget primitif 2023	Budget Primitif 2024
011 - Charges à caractère général	951 140,00	967 000,00
012 - Charges de personnels	1 307 000,00	1 335 000,00
014 - Atténuations de produits	23 050,00	20 000,00
65 - Autres charges de fonctionnement	171 210,00	186 000,00
66 - Charges financières	39 000,00	35 000,00
67 - Charges exceptionnelles	750,00	500,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 492 150,00	2 543 500,00
042 - Opérations d'ordre	224 850,00	181 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	600 000,00	650 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	3 317 000,00	3 375 000,00

Section d'investissement :**DEPENSES**

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	Restes à réaliser 2023	Dépenses nouvelles 2024	Budget Primitif 2024
282	Réserves foncières diverses		80 000,00	80 000,00
295	Eglise	30 318,10	15 000,00	45 318,10
296	Ecoles et activités périscolaires		25 000,00	25 000,00
297	Autres bâtiments et cimetières	8 804,51	60 000,00	68 804,51
313	Centre technique municipal		35 000,00	35 000,00
316	Mobiliers urbains		22 000,00	22 000,00
317	Voiries communales et rurales	107 637,77	165 000,00	272 637,77
321	Bâtiment mairie	1 618,40	4 000,00	5 618,40
335	Salles de loisirs et culturelle La Parenthèse		19 400,00	19 400,00
336	Complexe sportif	15 698,14	49 000,00	64 698,14
342	Défense incendie	4 703,87	2 000,00	6 703,87
346	Maison des associations		8 000,00	8 000,00
351	Aménagement ALSH	117 150,25	1 234 800,00	1 351 950,25
352	Extension restaurant scolaire	495 623,76	16 000,00	511 623,76
357	Aménagement sécuritaire route de St Romain	34 275,00	120 000,00	154 275,00

360	Agrandissement de la salle ERA		160 000,00	160 000,00
361	Installation d'un système de vidéosurveillance publique		80 000,00	80 000,00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	8 8520,00	8 000,00	16 520,00
Chap. 204	Subventions d'investissement versées	163 306,45	55 800,00	219 106,45
Chap. 21	Immobilisations corporelles	1 500,00		1 500,00
Chap. 27	Autres immobilisations financières		800,00	800,00
Chap. 16	Remboursement du capital de la dette		85 200,00	85 200,00
	Sous total opérations réelles	989 156,25	2 245 000,00	3 234 156,25
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections		2 600,00	2 600,00
Chap. 041	Opération d'ordre dans la section d'investissement		2 400,00	2 400,00
Total général		989 156,25	2 250 000,00	3 239 156,25

RECETTES

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	Restes à réaliser 2023	Recettes nouvelles 2024	Budget Primitif 2024
295	Eglise		7 000,00	7 000,00
296	Ecoles et activités périscolaires		3 200,00	3 200,00
297	Autres bâtiments et cimetières		1 700,00	1 700,00
317	Voiries communales et rurales	19 000,00	16 400,00	35 400,00
321	Bâtiment mairie		1 350,00	1 350,00
336	Complexe sportif	63 289,00	8 800,00	72 089,00
351	Aménagement ALSH		40 000,00	40 000,00
352	Extension restaurant scolaire	279 764,00		279 764,00
	Autres Subventions d'investissement reçues	48 186,21		48 186,21
Chap.13	Total subventions d'investissement reçues	410 239,21	78 450,00	488 689,21
Chap. 024	Cessions		56 350,00	56 350,00
Chap. 10	Dotations		354 476,56	354 476,56
Chap. 16	Emprunts		0,00	0,00
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement		650 000,00	650 000,00
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections		181 500,00	181 500,00
Chap. 041	Opération d'ordre dans la section d'investissement		2 400,00	2 400,00
Chap. 001	Résultats d'investissement 2023		1 505 740,48	1 505 740,48
Total général		410 239,21	2 828 917,04	3 239 156,25

- Approuve la subvention 2024 au Centre Communal d'Action Sociale de Renaison de 15 900 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 6 février 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240205-2024-02-05-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 08/02/2024

Le Maire, Laurent BELUZE

Le Maire,
Laurent BELUZE